

Les zones préférentielles d'implantation des grandes surfaces commerciales	186
Annexe 2 Textes juridiques	187
Annexe 3 Composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte	188
Annexe 4 Cartographie des risques naturels sur les communes du Schéma Directeur	189

LES ZONES PRÉFÉRENTIELLES D'IMPLANTATION DES GRANDES SURFACES COMMERCIALES

Compte tenu du rôle important du commerce dans la structuration et le fonctionnement de la ville, le Schéma Directeur souhaite contribuer à la maîtrise et à une meilleure organisation territoriale de cette fonction majeure.

Le Schéma Directeur préconise de renforcer en priorité le développement commercial des secteurs extérieurs (autonomie, équilibre) et donc de maîtriser celui de l'agglomération.

Il préconise également le confortement prioritaire des pôles urbains et tout spécialement dans le domaine commercial (ville de proximité).

Au regard de ces objectifs, la carte de vocation des espaces économiques repère les sites stratégiques à vocation commerciale.

Toutes les activités commerciales, qui par leur nature ou leur importance ont des impacts importants sur l'organisation et le fonctionnement urbain, devraient être localisées sur ces sites stratégiques.

L'objectif de maîtrise de ces grandes surfaces implique que les autres territoires urbains (espaces économiques et espaces mixtes) ne devraient pas accueillir ce type de commerces.

À l'inverse, toutes les activités commerciales qui pourront s'insérer et s'intégrer dans les pôles urbains

(espace urbain et espace prioritaire du confortement urbain) contribueront fortement à répondre aux objectifs du Schéma Directeur.

Pour ce qui concerne les sites commerciaux stratégiques, la priorité ira au développement des sites localisés dans les secteurs extérieurs.

À l'inverse, les sites stratégiques de l'agglomération (au regard des objectifs de stabilisation de la population dans ce secteur) devront faire l'objet d'une maîtrise renforcée.

Sauf actions de requalification et de restructuration nécessaires à la vitalité de ces pôles commerciaux, ceux-ci ne devraient plus connaître de croissance significative.

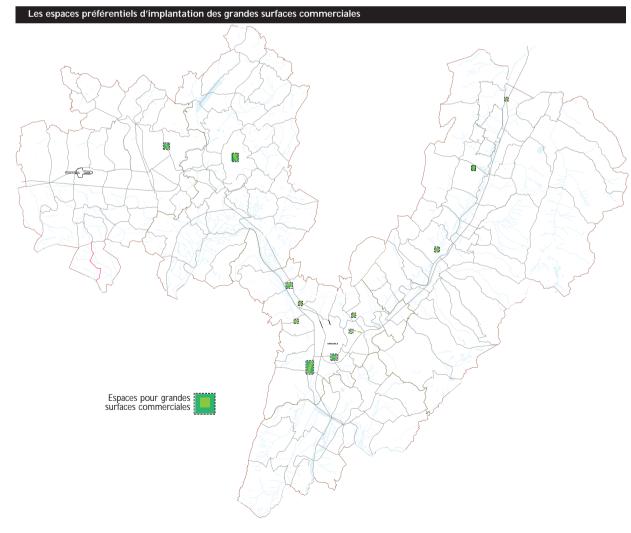
Ceci implique qu'à l'exception de certaines reconfigurations nécessaires de ces sites, ils ne devraient pas accroître leur emprise foncière actuelle (date d'approbation du Schéma Directeur). De la même manière, ils ne devraient pas connaître un accroissement significatif de la surface totale des commerces qu'ils accueillent actuellement. Ils devraient également stabiliser leurs capacités d'accueil en n'augmentant plus de manière importante leurs surfaces de stationnement (parking silos), au risque d'empêcher tout développe-

ment des secteurs extérieurs et des pôles urbains.

À cette fin, l'agglomération grenobloise a précisé dans le parti d'aménagement s'appliquant à son propre territoire :

"L'agglomération souhaite, dans une perspective de rééquilibrage, favoriser le développement commercial des autres secteurs. Il n'est donc pas prévu d'extension significative sur les espaces disponibles à proximité des centres commerciaux de Comboire, de CAP 38, de Meylan, mais des possibilités d'évolution à la marge. Ce qui implique, dans les autres secteurs de la région grenobloise, que le développement commercial se fasse dans les pôles urbains centraux et sur les espaces stratégiques dédiés au commerce, et non pas aux franges de l'agglomération grenobloise. Les centres commerciaux intégrés dans des contextes urbains forts de l'agglomération (tels que ceux de Grand' Place, Fontaine et Saint-Martin-d'Hères) pourront, sur les espaces qui leur sont actuellement affectés, conforter leur offre commerciale et de services. Le Schéma Directeur favorisera le développement du commerce local de proximité."

Ces préconisations générales devront être concrétisées de manière plus précise pour chacun des sites de l'agglomération, dans le cadre de son projet de territoire. Les différents documents d'urbanisme (POS, PAZ) ainsi que les schémas de développement commercial devront s'attacher au respect de ces objectifs stratégiques du Schéma Directeur.



TEXTES JURIDIQUES CODE DE L'URBANISME

Art. L. 122-1. Les Schémas Directeurs fixent les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés, compte tenu de l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, l'exercice des activités agricoles, des autres activités économiques et la préservation de la qualité de l'air, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains. Ils prennent en considération l'impact des pollutions et nuisances de toute nature induites par ces orientations ainsi que l'existence de risques naturels prévisibles et de risques technologiques.

Ils déterminent la destination générale des sols et, en tant que de besoin, la nature et le tracé des grands équipements d'infrastructure, en particulier de transport, la localisation des services et activités les plus importants. Au regard des prévisions en matière d'habitat, d'emploi et d'équipements, ils fixent les orientations générales de l'extension de l'urbanisation et de la restructuration des espaces urbanisés. Ils définissent la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser en tenant compte notamment de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.

Les Schémas Directeurs prennent en compte les programmes de l'État ainsi que ceux des collectivités locales et des établissements et services publics. Ils orientent et harmonisent, pour l'organisation de l'espace, les programmes et les prévisions mentionnés ci-dessus.

Pour leur exécution, ils peuvent être complétés en certaines de leurs parties par des Schémas de Secteur qui en détaillent et précisent le contenu.

Les programmes et les décisions administratives qui les concernent doivent être compatibles avec leurs dispositions.

Art. R. 122-1. Les Schémas Directeurs et les Schémas de Secteur sont établis pour des communes, parties ou ensembles de communes comprises dans des agglomérations ou des ensembles géographiques présentant une communauté d'intérêts économiques et sociaux et dont les perspectives d'évolution, de mise en valeur et de protection requièrent la définition d'orientations fondamentales d'aménagement.

Art. R. 122-25. Un Schéma Directeur se compose d'un rapport et de documents graphiques.

■ I - Le rapport présente :

a) une analyse de la situation existante et les principales perspectives d'aménagement du territoire considéré, compte tenu des évolutions démographiques, économiques, sociales et culturelles, des prévisions en matière d'habitat, d'emploi et d'équipement et des relations avec les territoires avoisinants :

b) l'analyse de l'état initial de l'environnement et la mesure dans laquelle le schéma prend en compte le souci de sa préservation ;

c) le parti d'aménagement adopté et sa justification ainsi que les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés, compte tenu notamment des perspectives et des prévisions mentionnées au (a) ci-dessus, de l'analyse de l'état initial de l'environnement, de l'équilibre entre le développement urbain et l'aménagement rural, de l'équilibre entre l'emploi et l'habitat, des moyens de transports existants et futurs et des grands équipements, de la gestion des eaux, de la protection des sites et paysages et de la prévention des risques naturels et technologiques ;

d) l'indication des principales phases de réalisation du parti retenu et la définition de la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser en tenant compte notamment de l'équilibre entre l'emploi et l'habitat ainsi que des moyens de transport;

e) la justification de la compatibilité du Schéma Directeur avec les directives territoriales d'aménagement et, en l'absence de ces directives, avec les lois d'aménagement et d'urbanisme; la justification, en outre, de sa compatibilité avec un schéma de mise en valeur de la mer, avec les directives de protection et de mise en valeur des paysages ainsi qu'avec les orientations et les mesures de la charte d'un parc naturel régional, lorsque l'autorité compétente pour approuver le schéma a adhéré, après accord des communes concernées, à la charte; la justification enfin que ses dispositions ne compromettent pas la mise en œuvre d'un Projet d'Intérêt Général.

■ II - Les documents graphiques font apparaître :

- la destination générale des sols ;
- les sites d'extension de l'urbanisation et les secteurs de restructuration ;
- les espaces agricoles et forestiers ainsi que les espaces libres ou boisés à maintenir ou à créer ;
- les principaux sites et paysages urbains ou naturels à protéger ;
- les espaces à protéger compte tenu de l'existence de risques naturels prévisibles et de risques technologiques ;
- la localisation des principales activités et des équipements publics ou d'intérêt général les plus importants :
- l'organisation générale de la circulation et des transports avec le tracé des principales infrastructures de voirie et, le cas échéant, de moyens de transport en site propre ;
- les éléments essentiels des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que du système d'élimination des déchets ;
- éventuellement, les périmètres des zones devant faire l'objet de Schémas de Secteur.

En zone de montagne, l'implantation et l'organisation générale des unités touristiques nouvelles.

L'un des documents fait ressortir les éléments essentiels de la première phase de réalisation du parti d'aménagement.

Art. R. 122-27. En application du cinquième alinéa de l'article L. 122-1, doivent être compatibles avec les dispositions du Schéma Directeur et, s'il en existe, du Schéma de Secteur :

a) les plans d'occupation des sols ;

b) la localisation, le programme et le plan d'aménagement des zones d'aménagement concerté ;

c) les projets d'acquisition foncières des collectivités publiques, des établissements publics ou de leurs concessionnaires ;

d) les grands travaux d'équipement.

Annexes

Composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma Directeur au 12 juillet 2000

Organisme intercommunal	Délégués titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération de l'agglomération de Grenoble	MIGAUD Didier BAIETTO Marc ROUX Denis FIAT Robert PROBY René BOULARD Yannick BERTRAND Claude de BASTTISTI Christian SOULAGE Bernard	BLONDE Michel CHAPLAIS Alain CHAVANT Jean-Pierre CORNU Bernard CREPY Jacqueline FAURE Marcel GiLBERT Marcel LEFEBVRE Dominique ZENATTI Daniel
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	HANNOUN Michel CHOSSAT Robert BRET Jean-Paul	BILLON-GRAND Marcel VIAL Philippe GILLET André
C.I.A.G.E	BAUDAIN Philippe	MARET Yves
Communauté de communes du plateau des Petites Roches	DANGER Gérard	REY Sixte
Communauté de communes des balcons de Belledonne	HOLLARD François	GIROUD Josette
Communauté de communes de Bièvre Toutes Aures	BROCHIER François	VETTE René
Communauté de communes du plateau de Champagnier	LE GLOAN Anne	BLANC Paul
Communauté de communes de Bièvre Est	RAMBAUD Didier	FOUQUE Pierre
Communauté de communes de Vercors Isère	SANTOS-COTTIN Henri	
Communauté de communes du haut Grésivaudan et du Val Gelon	BICH Charles	
S.I.E.R.P.U.M.G	BROTTES François	CHAVANT Daniel
S.I.Z.O.V	EYMERY André	FEYT Grégoire
District de La Côte-Saint-André	PRALONG Bernard	MANCHON Joseph
Collège Ouest	PELLETIER Georges	
Collège Sud-Ouest	CHAPELLE Claudette	
Collège Sud	GRYELEC Alfred	
Collège Sud-Est	DESPRIS Alfred	
Collège Nord-Est	GUILLOT Jacques	
Département de l'Isère	MICOUD Max SAVIN Michel GIRAUD Jean-Paul	VEYRET Robert VITTE Daniel BONZY Denis

CARTOGRAPHIE DES RISQUES NATURELS SUR LES COMMUNES DU SCHÉMA DIRECTEUR

		1	type de	banque	ana	lyse	type	e de	dos	sier	zonag	e RTM	autre	PC	os			PPR		
No	No	Nom de commune	risque	RTM	enjeux			age		ours	première	dernière	zonage			date PAC	date	service	risques	date
cant.	com.		récap.	risque		I						approbat°		(arrêt)	zonés	l	prescript.	•	noques	approb.
3810	002	ADRETS (LES)	AFGIPT		X		R				26.04.73	21.12.89		26.07.88						
3801	006	ALLEVARD	AGIPT		Х		R		Е			21.03.73					09.12.98	DDE	GPT	
3811	013	APPRIEU	GT										*							
3834	027	BARRAUX	GIPT	T	Х			G				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	29.01.93	28.08.94	GIPT	22.09.98		RTM	GIPT	
3827	028	BATIE DIVISIN (LA)	GI		C															
3823	030	BEAUCROISSANT																		
3860	039	BERNIN	GIPT	T	X		P	G				31.12.92	29.01.93	11.10.91	GIPT					
3811	042	BEVENAIS	T		<u> </u>			Ť	\vdash			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		******	· ·					
3843	043	BILIEU	GT	1					\vdash						7		<u> </u>			
3860	045	BIVIERS	GIPT	Т	T X		Р				27.01.89	20.11.94		17.03.93	GIPT	1				
3811	046	BIZONNES					<u> </u>								<u> </u>					
3826	056	BRESSIEUX	Gľ		X					—										
3847	057	BRESSON	G																	
3826	058	BREZINS	İIT		<u> </u>															
3844	059	BRIE ET ANGONNES		 	t					-							· · ·			
3826	060	BRION	GI	<u> </u>	X				-	<u> </u>						-				
3845	061	BUISSE (LA)	IP.		c		<u> </u>		A	Р				30.05.95	IP					
3834	062	BUISSIERE (LA)	GIP	Т	X		R	G		 		23.05.80	29.01.93	09.04.93	GIP					
3811	063	BURCIN	GT	<u> </u>	 ^		l ii	Ť				20.00.00	20.01.00	00.0.1.00	<u> </u>					
3811	065	CHABONS	FGT		 									<u> </u>				1		
3844	068	CHAMPAGNIER	T T		 					·										
3810	070	CHAMP PRES FROGES (LE)	GIPT		 x		R	G		┼		12.07.72	29.01.93	19.01.95	GIPT	03.02.97	09.12.98	DDE	GIPT	
3844	071	CHAMP SUR DRAC	FGT		 ^		<u> </u>	Ť	_	<u> </u>		12.07.72	20.01.00	10.01.00	011 1	00.02.07	03.12.30	DDL	0" 1	
3834	075	CHAPAREILLAN	GIPT	 	 x		R	G		\vdash	-	31.12.76	29.01.93	30.06.94	GIPT		1			
3801	078	CHAPELLE DU BARD (LA)	AGPT	 	 x	 	<u> </u>	<u> </u>	Е	 		01.12.70	23.01.30	30.00.34	011 1		<u> </u>	RTM	GPT	
3827	080	CHARANCIEU	1 7.0. 1	 	l ĉ					_				 		 	<u> </u>	121101	0	
3843	082	CHARAVINES	GIT	 	Ť				\vdash	 								<u> </u>	_	
3823	084	CHARNECLES			 				 						 		 		-	
3842	086	CHASSELAY	GI	 	 x		1		├	 								-		
3810	100	CHEYLAS (LE)	GIPT	_	 x			G	 	+			29.01.93	02 07 97	GIPT	02.01.97	09.12.98	DDE	GIPT	
3845	105	CHIRENS	Gi		l ĉ			⊢∸	 				23.01.33	02.07.37	0,, ,	02.01.37	03.12.30	DDL	GIFT	
3840	111	CLAIX	GIPT	Т	 x		R	 	E	 		17.01.86						RTM		
3811	118	COLOMBE	G	 	 ^	 	<u> </u>	 	-	+		17.01.00		 		-		KIW		
3809	120	COMBE DE LANCEY (LA)	AGIPT		X	\vdash	R	\vdash	E	+-		20.06.77		 				RTM	GPT	
3850	126	CORENC	GPT	+	l x	+	P	 	A	+		27.01.89		27.09.89	GPT		-	KIW	GFI	
3807	130	COTE SAINT ANDRE (LA)	GIT	+-'-	+^	\vdash	┼-		 ^	+-	1	27.01.09		27.09.09	GFI				ļ	
3845	133	COUBLEVIE	GI		l c	+	 	-	\vdash	1	 			<u> </u>	ļ			-	 	
3834	140	CROLLES	IPT	+ +	X	 	P	G	+	+		(31/12/1003	29.01.93	08 11 01	IPT	-			<u> </u>	+
3809	150	DOMENE	GIPT	 '-	 ^	+	R	G	+	+	 	07.11.72		00.11.91	IF I	03.02.97	09.12.98	DDE	GIPT	
3809	150		T	+	+-^	-	 ^	1 6	-	-	ļ	07.11.72	29.01.93	+ ''-	 	03.02.97	109.12.98	1 DDE	GIPT	
		ECHIROLLES	╅	_	+	₩		₩	 	+	ļ	ļ		 	-			-	<u> </u>	ļ
3855	158	EYBENS	1 !!		+		\vdash		 	Р				-	-		+			+
3811	159	EYDOCHE	ACIDE		\ \	-	-	-		+		20 42 97	 	 	-	-	-		-	-
3801	163	FERRIERE (LA)	AGIPT		X	1	R	1			L.,	29.12.87	.L			L				

Légende :

• Type de risque :

A = avalanche
F = effondrement

G = glissement de terrain

I = inondation de plaine

P = chute de pierres

T = crue torrentielle

• Type de zonage :

R = R 111-3

P = PER

S = PSSG = PIG

• Banque RTM risque :

T = saisie des événements connus, réalisée

C = saisie des événements connus, en cours

• Analyse des enjeux :

X = réalisée

C = en cours

• Dossier en cours :

A = carte d'aléas réalisée et arrêt momentané à cette phase

E = 'etude technique en cours (projet PPR, transcription r'eglementaire)

P = à lancer en priorité

Z = approbation du zonage à voir



RTM - le 11/03/1999 Dossier établi en liaison avec DDAF, DDE et Navigation

			type de	banque	ana	lyse	typ	e de	dos	sier	zonag	e RTM	autre	PO	os			PPR		1
No	No	Nom de commune	risque	RTM	enj	eux	zoı	nage	en c	ours	première	dernière	zonage	intégrat°	risques	date PAC	date	service	risques	date
cant.	com.		récap.	risque	RTM	- 1	RTM	autre	RTM	autre	approbat°	approbat°	approbat°				prescript.	'		approb.
3834	166	FLACHERE (LA)	GPT		Х				Α											
3811		FLACHERES		Т																
3896		FONTAINE	Р	T	Х		R		Е	Р		12.06.74						RTM	Р	
3851		FONTANIL CORNILLON	IPT	С	Х		R	S	E	Р		01.09.72	13.01.50	04.07.91	IPT			RTM	IPT	
3826		FORTERESSE (LA)	Gl		Х															,
3826		FRETTE (LA)	IT																	
3810		FROGES	GIPT	T	Х		R	G				28.07.78			GIPT	04.04.97		DDE	GIPT	
3855		GIERES	GIT	С			R	G				17.05.73	29.01.93	10.01.94	GT	02.01.97	09.12.98	DDE	GIT	
3807		GILLONNAY	<u> </u>																	
3810		GONCELIN	GIPT		Х		R	G				05.06.81	29.01.93	17.12.90	GIPT	07.07.98		RTM	GIPT	
3811		GRAND LEMPS (LE)	GIT	ļ		ļ														
3898 3840	185	GRENOBLE	IP		V					Р										
3855	187 188	GUA (LE) HERBEYS	AGIPT G	С	Х		R		E		14.06.77	28.12.93	<u> </u>	24.06.94	AGIPT					
3810	192	HURTIERES	GT	ļ					A	_										
3823	194	IZEAUX	T	ļ	X								ļ							
3844	200	JARRIE	GT	-	-		 		_											
3809	206	LAVAL	AGIPT	T	X	-	R				06 11 72	10 07 72				40.00.07	00.40.00	200	CUDT	
3811	213	LONGECHENAL	AGIFT	 '	<u> </u>						06.11.72	10.07.73		06.01.94		19.08.97	09.12.98	DDE	GIPT	
3834	214	LUMBIN	IPT	T	х		P	G	-			03.06.93	29.01.93		IPT					
3827	222	MASSIEU	Gi	 	Ĉ		-	-		 		03.00.93	29.01.93	10.01.97	IFI					
3827		MERLAS	GIT		C	\vdash				7										
3850	229	MEYLAN	FIPT	T	X		Р	G				27.01.89	29.01.93	07.06.93	FPT					
3823	239	MOIRANS	IT		c		-	s		P	,	27.01.00		27.05.93					<u> </u>	
3835	248	MONTAUD	GIPT	T T	X		R			Ė		29.12.76	10.01.00	27.00.00	· · ·				<u> </u>	
3860	249	MONTBONNOT SAINT MARTIN	GIT		Х		Р	G				27.01.89	29.01.93							-
3844	252	MONTCHABOUD	GT				R					12.01.87		23.06.86	GT		14			
3827	256	MONTFERRAT	GIT		С															
3810	262	MORETEL DE MAILLES	GPT		Х		R					08.02.83								
3835	263	MORETTE	GI		С															
3801	268	MOUTARET (LE)	GIPT		Х		R					29.12.87								
3823	270	MURETTE (LA)			С															
3809	271	MURIANETTE	GIPT		Х		R	G	E			23.05.80	29.01.93					RTM		
3842	275	NERPOL ET SERRES			Х															
3844	279	NOTRE DAME DE MESAGE	FGI				R					27.12.91		19.11.88	FGI					
3832	281	NOYAREY	GIPT	Т	. X		R	S	E	Р		30.06.72	13.01.50	28.06.94	GIPT			RTM		
3843	287	OYEU																		
3827	292	PALADRU	GIT		С												11111			
3810	303	PIERRE (LA)	GIT		Х		R	G				24.12.76	29.01.93			02.01.97	09.12.98	DDE	GIT	
3843	305	PIN (LE)			С															
3801	306	PINSOT	AGPT		Х		R					13.06.88		07.05.87	AGPT					
3826	308	PLAN (LE)	1		Х			S		Р			13.01.50							
3855	309	POISAT		<u></u>			L													

			type de	banque	analyse		type	e de	dos	sier	zonag	e RTM	autre	PC	os	1		PPR		
No	No	Nom de commune	risque	RTM	enje	eux	zor	nage	en c	ours	première	dernière	zonage	intégrat°	risques	date PAC	date	service	risques	date
cant.	com.		récap.	risque	RTM	ı	RTM	autre	RTM	autre	approbat°	approbat°	approbat°	(arrêt)	zonés	projet	prescript.			approb.
3835	310	POLIENAS	Т		С			S					13.01.50							
3845	312	POMMIERS LA PLACETTE	GIPT	С	Х		R		E			04.03.74						RTM		
3810	314	PONTCHARRA	GIT		Х			G	E				29.01.93	25.06.93	GI			RTM		
3840	317	PONT DE CLAIX (LE)	GT																	
3823	331	REAUMONT	Т																	
3823	332	RENAGE	GT									.,								
3809	334	REVEL	AGPT		Х		R		ш		23.01.76	29.12.89						RTM		
3823	337	RIVES	Т										-11							
3809	350	SAINTE AGNES	AGIPT		Х		R					15.09.76		29.06.90	AGIPT					
3845	362	SAINT AUPRE	GIPT		С		R					24.05.88		06.11.86	GIPT					
3834	367	SAINT BERNARD DU TOUVET	AGP	Т	Х		Р				01.06.87	21.03.89		05.05.88	AGP					
3823	368	SAINT BLAISE DE BUIS	Т																	
3823	373	SAINT CASSIEN			С															
3811	380	SAINT DIDIER DE BIZONNES	G																	
3851	382	SAINT EGREVE	IPT	С	Х			S	Z	Р			13.01.50	20.12.90	IPT					
3845	383	SAINT ETIENNE DE CROSSEY	GIT		С		R					28.12.93		23.07.92	GIT					
3826	384	SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	IT																	
3827	386	SAINT GEOIRE EN VALDAINE	IT		С															
3826	387	SAINT GEOIRS	1		Х															
3844	388	SAINT GEORGES DE COMMIERS	GIP	Т	Х		R					29.12.75								
3807	393	SAINT HILAIRE DE LA COTE	ı																	
3834	395	SAINT HILAIRE DU TOUVET	AGPT	Т	Х				Е									RTM		
3860	397	SAINT ISMIER	IPT	T	Х		R	G	Z			30.12.75	29.01.93	28.06.94	IPT					
3823	400	SAINT JEAN DE MOIRANS	IT		С			S	Α	Р			13.01.50							
3809	404	SAINT JEAN LE VIEUX	GT		Х		R		Α			16.06.77								
3845	407	SAINT JULIEN DE RATZ	GIPT	Т	Х									18.02.94	GIPT					•
3834	417	SAINTE MARIE D'ALLOIX	GIT		Х		R	G	Е			18.05.79	29.01.93							
3834	418	SAINTE MARIE DU MONT	AGIPT	Т	Х		R					12.04.73				23.11.98		RTM	AGPT	
3852	421	SAINT MARTIN D'HERES	GI					G					29.01.93	30.06.94	I	***************************************				
3809	422	SAINT MARTIN D'URIAGE	AGIT		Х		R				09.11.72	28.09.90		25.06.93	AGIT					
3851	423	SAINT MARTIN LE VINOUX	GIPT	Т	Х		R	S	1	Р	28.04.71	06.12.93	13.01.50	27.06.94	GIPT					1
3810	426	SAINT MAXIMIN	GT		X											07.07.98		RTM	GT	
3826	427	SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS	GIT		Х															
3809	430	SAINT MURY MONTEYMOND	AGPT		Х		R	1				31.12.76						Ì		
3860	431	SAINT NAZAIRE LES EYMES	GI	Т	Х		Р	G				27.01.89	29.01.93	18.12.91	GI					
3845	432	SAINT NICOLAS DE MACHERIN	GT		С		R					29.08.88								
3834	435	SAINT PANCRASSE	AGPT	Т	Х		R					30.10.89								
3840	436	SAINT PAUL DE VARCES	AIPT	T	Х		R				29.12.75	28.12.93		15.02.96	AIPT			1		
3835	437	SAINT PAUL D'IZEAUX	GT		С				Α							Î				
3801	·439	SAINT PIERRE D'ALLEVARD	AGIPT		Х		R			T		26.10.72				07.12.98	09.12.98	DDE	GPT	
3826	440	SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	GI		Х					1										
3835	450	SAINT QUENTIN SUR ISERE	GIPT	Т	X		R	S		P		23.06.76	13.01.50		1					
3826	457	SAINT SIMEON DE BRESSIEUX	IT		1		1	T	1							1				T .

			type de	banque	anal	yse	type	type de dossier		zonag	e RTM	autre POS			PPR							
No	No	Nom de commune	risque	RTM	enje	eux	zor	zonage en cours p		première	dernière	zonage	intégrat°	risques	date PAC	date	service	risques	date			
cant.	com.		récap.	risque	RTM	ı	RTM	autre	RTM	autre	approbat°	approbat°	approbat°		zonés	l .	prescript.	•	•	approb.		
3827	460	SAINT SULPICE DES RIVOIRES			С																	
3834	466	SAINT VINCENT DE MERCUZE	GIP		Х		R	G				25.09.89	29.01.93	06.02.90	GIP							
3850	471	SAPPEY EN CHARTREUSE (LE)	AGPT	С	х		R		Е		25.11.80	16.06.87					 	RTM				
3832	474	SASSENAGE	GIPT	T	Х		R	S	Е	Р		02.03.72	13.01.50	27.03.97	GIPT			RTM				
3844	478	SECHILIENNE	AFGIPT		Х		R		С			29.06.77										
3856	485	SEYSSINET PARISET	GIP	Т	Х		R		E	Р	20.05.74	23.06.76		06.12.90	GIP			RTM				
3856	486	SEYSSINS	GIPT	Т	Х		R			Р	26.12.78	29.09.89										
3826	490	SILLANS													T							
3810	501	TENCIN	GIPT		Х			G	Е				29.01.93	12.05.93	GPT			RTM				
3834	503	TERRASSE (LA)	GIPT		х		R	G			04.08.76	04.11.85	29.01.93	77.77								
3810	504	THEYS	AGIPT		х		R				28.06.77	27.12.91		14.05.90	AGIPT							
3834	511	TOUVET (LE)	GIPT		X		R	G		i		07.03.80	29.01.93	02.07.90	GIPT	26.08.98		RTM	GIPT			
· 3850	516	TRONCHE (LA)	GIPT		X		Р	G				27.01.89	29.01.93	21.06.93	GIPT			111111	<u> </u>			
3835	517	TULLINS	Т		С			S	_	Р			13.01.50									
3840	524	VARCES ALLIERES ET RISSET	GIPT	T	X	Х				Р				-		26.08.98		RTM	GIPT			
3844	528	VAULNAVEYS LE BAS	GIPT		X						(09.71)					19.08.97		RTM	GIPT			
3844	529	VAULNAVEYS LE HAUT	GIPT		Х		R				16.11.73	28.09.90		07.07.88	GIPT				J., .			
3827	531	VELANNE	GT		С														,			
3855	533	VENON	GPT				R				07.02.79	31.12.92		26.03.92	GPT				,			
3809	538	VERSOUD (LE)	GIPT	****	х		R	G				13.07.72	29.01.93			02.01.97	09.12.98	DDE	GIPT			
3832	540	VEUREY VOROIZE	GIPT	Т	X		R	S	E	P		30.06.72	13.01.50					RTM	<u> </u>			
3840	545	VIF	GIPT	Т	X		R		E			01.09.72		20.06.96	GIPT			RTM				
3809	547	VILLARD BONNOT	GIPT		х		R	G				28.12.93	29.01.93	28.06.91	GIPT							
3844	562	VIZILLE	FGIPT		Х		R					31.12.92										
3845	563	VOIRON	IT		С					T												
3845	565	VOREPPE	GIPT		Х		R	S		P	18.07.72	27.12.91	13.01.50									
3823	566	VOUREY	Т		С			S		P			13.01.50	-								
3809	567	CHAMROUSSE	AGPT		X		R			†		31,12,92		22.06.92	AGPT							

ORGANISMES ET PERSONNELS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR

Syndicat Mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma Directeur

Directeur : Philippe AUGER
Secrétariat : Mara CALABRO

Marilyn MASTROMAURO

.

Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

Direction : Martine BOYÉ, Jacques RAMBAUD

Chef de projet : Alain PERRON

Responsables de territoires :

Georges TABOURET, Jean-Noël LABOURET,

François BADY, Jean-Luc CORNET,

Giuseppe BONACORSI

Responsables de thèmes :

Prospective : Louis MAUREL Environnement : Odile ROLAND

Économie : Liliane PESQUET, Paul CARDILES

Déplacements : Pierre MOREL, Frédéric ORVAIN, Fabienne DUPOUX

 $Habitat,\ d\'{e}mographie: {\tt Nicole\ TARTAMELLA},$

Françoise PICHAVANT

Paysage: Yannis LE QUINTREC Équipement: Isabelle GAILLARDOT Loisirs/Tourisme: François BADY Juriste: Philippe COUILLENS Urbanistes: Jean-Claude CANOSSINI, Bruno COLARD, Jean-Marc ESPIÉ

Bruno COLARD, Jean-Marc ESPIE

Gestionnaire: Colette GUILLEMETTE

Maquette: Hubert GAILLARDOT

Cartographie: Bernard GRATIER, Denis BIGUET, Christian WALCZAK, Jacques BONDON,

Marie-Christine DAL-BON, Claude DURIF SIG: Carine MALDERA, Edmond STIÉVENARD

Secrétariat : Raymonde DONDENA, Florence DUBAND, Sylviane ZIMERO,

Yma BOCCALETTI

Personnels des collectivités et organismes associés

Direction Départementale de l'Equipement de l'Isère : Denis FOUGEA, André POLLET, Philippe MARCHESINI, Jacques TAILHAN,

Nathalie RIVET, Pierre JEANNIN,

Charles COLOMBET, Jean MARLY, Gilles RAOUL, Huguette GUILHOT, Frédéric LASFARGUES,

 $Pierre\ ESCANDE,\ Philippe\ SIONNEAU,$

Gilles GODARD, Annick JUNG CHAPEL,

Françoise GARENQ

DIREN: Jean THEVENON

 ${\it R\'egion~Rh\^one-Alpes}: {\it Christine~MESUROLLE},$

Laurent LEFEVRE, Nadine VOGEL, Isabelle HERPIN-KAY, Alain CHAUSSE

Conseil Général de l'Isère : Alain BOURGEAT,

Xavier RHONE, Arnaud CALLEC, Carole PELMONT, Jean-Noël GACHET,

Anne BUFFET, Cécile GOUNOT

 ${\it Grenoble\ Alpes\ M\'etropole}: Serge\ DARMON,$

Geneviève DUVAL, Joël CHAPRON, Maurice LAMBERT, Philippe FAGES, Jacques HENRY, Pascal MONNET,

Nathalie VOTTA, Jacques RAOUX

Communauté de communes du Pays Voironnais : Claude MAHIER, Angela PROCHILO-DUPONT, Géraldine FOURNIER, Pascal FORTOUL, Joël GRAINDORGE, Philippe GILLES,

Roger CAVAT,

SIERPUMG: Marie-Claude DUPUY SIZOV: Arslan SOUFI, Suzanne RUFFIER

 ${\it CIAGE}$: Christophe RUSPINI

Communauté de communes du plateau de Champagnier : Annie LE LURON Communauté de communes des balcons

de Belledonne : Joost BURKE Communauté de communes

du haut Grésivaudan : Eric KIEFER, Loris PAPET Communauté de communes Pays de Paladru -

Val d'Ainan : Gérard MARTRAIX

Parc naturel régional du Vercors : Pierre WEICK,

Guy CHATAIN

Annexes

Parc naturel régional de Chartreuse : Anne PISOT, Marc FORESTIER District de La-Côte-Saint-André :

Jean-Claude BATRIAUD, Véronique MOLLION Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire : Christine BORSOI, Marielle LEFEBVRE

Syndicat Bièvre Liers Valloire : Gilles HEMPTOZ Communauté de communes Bièvre Toutes Aures :

Franck POLISANO

 $\it SIERG$: Jean-François RICHER

Société Eaux de Grenoble : Jacques TCHENG,

Corinne DRUJON
SIED: Maurice ROBERT

Ainsi que les personnels des services

des communes

MIRNAT: Liliane BESSON

DRIRE: Henri DEBARNOT, Guy FERREIRA, Bernard SCHUMMER, Corinne DELOFFRE

RTM : Jean-Paul REQUILLART

DDASS : Bernard DELAQUAISE,

Luc BELLEVILLE, Marc ESMENJEAUD

DDAF: Isabelle LAMOUR,

Bertrand PEDROLETTI, Jérôme BIJU-DUVAL,

Noël MARTIN,

 ${\it MISE}$: Claire FONSECA, Philippe SIONNEAU,

Jean-Philippe TORTEROTOT

SMTC: Claude BARRET, Hans VAN EIBERGEN,

Mireille LAMOUR, Mélanie DOUSSINEAU

 ${\it Universit\'e-Recherche}:$

 $P\^ole\ grenoblois\ risques\ naturels$:

François GILLET

Laboratoire biologie végétale : M. DESPLANQUE, M. PAUTOU

LGIT-LIRIGM-IPSN-LCPC-CETE

IGA: Grégoire FEYT, Martin VANNIER

AEPI: Anne-Marie AUGOYARD, Jacques CHAMP,

Hervé FRADET

SCET: Christian DUPRÉ

Agence de l'eau RMC : Gilles LONGVERT CAUE : Serge GROS, Bénédicte BARNIER ONF : Claude BARTHOLON, François BONNOT,

Hervé NEMOZ-RAJOT CRPF: Jean CARVIN ADAYG: Serge BONNEFOY, Thierry LOEB,

Béatrice CHENET

Chambre d'agriculture : Claude JEANIN, Serge CHALIER, Christian COURCIER, Marie-Christine DE GOURNAY,

Véronique DARDARE

ADABEL: Valérie MORIER-GENOUD,

Frédéric ESCALIER

SNCF: Daniel GAUDARD, Jean-Maurice GIELY,

Jean-Pierre SCARPELLINI

RFF: Philippe MARTIN

CCI: Laurent RIGAULT

FRAPNA: Jean-Pierre ZANOR

IUFM: Michèle MASSON

École des Mines Saint-Étienne : Bruno DEBRAY

AVENIR: Bernard CRESSENS ASCOPARG: Blanche PERSONNAZ,

Véronique VESTRI

Association Drac, Isère, Romanche:

Roger NICOLLE

Agence locale de l'énergie : Martine ECHEVIN Fédération de pêche : Jacques NICOUD INUDEL : Michèle CIAVATTI, Alain FAURE, Samuel MARTIN, Jean-Pierre PRADEILLES

 $\mathit{IREP-D}$: Michel de BERNARDY

Bureaux d'études ayant participé

à l'élaboration :

 $D\'{e}placements: TRANSITEC - SEMALY -$

SYSTRA - CETE - LET Paysage : Thierry LAVERNE

 $\label{eq:Agriculture} \textit{Agriculture} : \texttt{ADAYG} - \texttt{Chambre} \ \texttt{d'agriculture} - \\$

ADABEL

Environnement : Emmanuel LIERDEMANN - Girus Économie : AEPI - SCET - CDC Consultants -

Bernard Reverdy Consultants

Eau potable: SOGREAH, Alp'Études, Sibenson

Environnement

Tourisme: Bruno BRET

Rédactionnel communication : MÉDIA CITÉ Conception graphique : Hervé FRUMY

Réalisation : LIBRIS